

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 décembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4721)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 1910

présenté par  
M. Nogal

-----

**ARTICLE 22**

À l'alinéa 12, substituer au mot :

« trente-troisième »,

le mot :

« trente-quatrième ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à tenir compte de l'insertion d'un nouvel alinéa à l'article L. 441-1 du code de la construction et de l'habitation par l'article 37 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels.